

**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le Préavis municipal n° 11/2014 de la commune de Montanaire : Création d'un parking à Thierrens**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances, composée de Mme Corinne Favre, MM. Jean-Luc Pidoux, Yann Chammartin, Jean-Maurice David et Thierry Gallandat s'est réunie le 10 septembre 2014 en présence de MM. Yves-Alain Bigler et Claude-Alain Cornu, municipaux.

La commission a étudié le préavis municipal et entendu les explications détaillées des municipaux.

La commission de gestion et des finances partage le choix de la municipalité quand à la variante retenue. Elle accepte la décision de la municipalité de ne finalement pas poser l'éclairage public sur ce parking tant que l'aménagement futur de la parcelle n'est pas clair. Elle a constaté que les soumissions rentrées permettront de se tenir dans le cadre du montant demandé.

La commission de gestion et des finances constate toutefois que la propriété de cet aménagement, effectué sur une parcelle appartenant à l'ASIRE et entièrement financé par la commune, devrait être mieux définie. Pour la commission ce parking devrait faire l'objet non pas d'une simple convention mais d'une servitude. En effet une inscription au registre foncier permet de pérenniser cette offre de parking de la commune de Montanaire répondant à la fois aux besoins des sociétés locales et des commerces.

La commission propose donc l'amendement suivant :

- La municipalité fait inscrire au registre foncier une servitude sur la surface de l'emprise du parking

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'accepter le préavis 11/2014 de la commune de Montanaire
- d'accepter l'amendement proposé.

Thierrens, le 11 septembre 2014

Corinne Favre

Jean-Luc Pidoux

Yann Chammartin

Jean-Maurice David

Thierry Gallandat (rapporteur)